



**PROCÈS-VERBAL
COMITE DIRECTEUR
Jeudi 15 JUILLET 2021 à 17h00
Saint DENIS**

Membres :

Présents : M. Yves ETHEVE (Président) M. Jacky AMMANVILLE représenté par M Michael TECHER, M. Johnny PAYET représenté par Mme Laurence GRIS, M. Jean Hugues TOSSEM, Mme Laurence GRIS, M. Daniel ROUVIERE, M. Michael TECHER, Mme Géraldine Marschall, M. Stéphane FONTAINE, M Irshad ABDUL MUNAF, M. Thierry GUICHARD, M Shakir AKHOONE, M. Patrick GRONDIN, M Herman TRULES, M. Max RAYEPIN.

Absents excusés : M Rosaire MORISCOT, M. Sharif ISSOP, D. Jean Jacques DUCRET, M Jérémy PIQUET, Mme Marie Christine LEBON

Personnels LRF : M. Hosman GANGATE, M. Eric TOURON

1) EXAMEN DE LA SITUATION DE AS SAINT LOUISIENNE

M. Herman TRULES n'était pas présent au moment de l'examen et des délibérations de ce dossier.

- Attendu la décision du tribunal judiciaire de Saint Pierre plaçant l'AS SAINT LOUISIENNE en liquidation judiciaire
- Attendu la motion unanime du Conseil Municipal de la Commune de Saint Louis apportant son soutien et une recherche de sponsor avec les entreprises de la ville
- Attendu le réexamen de la situation du club par le tribunal judiciaire de Saint-Pierre ordonnant le redressement judiciaire de l'AS SAINT LOUISIENNE
- Attendu la décision du COMEX de la FFF en date du 12/11/2020 décidant de ne pas rendre obligatoire la descente de l'équipe première du club concerné par une mise en redressement judiciaire.
- Attendu l'engagement du club AS SAINT LOUISIENNE pour le championnat de Régional 2 en 2021 de la Ligue Réunionnaise de Football.

- Considérant les décisions de justice du tribunal judiciaire de Saint-Pierre
- Considérant le projet de rééquilibrage des comptes qui devra être respecté par le club
- Considérant les compositions des poules de Régionale 2 et de Régionale 3

Après délibération, le Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Football décide :

- Que l'équipe Première senior de l'AS Saint Louisienne évoluera sur le Championnat de Régionale 2 pour la Saison 2021.
- Que les joueurs ayant quitté le club entre le 01/01/2021 et le 15/07/2021 sont libres de leur engagement, les droits de changement de clubs restant dus.

h

- D'autoriser, suite aux courriels de l'AS SAINT LOUISIENNE du 02/01/2021 et du 03/07/2021, un muté supplémentaire dans l'équipe première masculine pour la saison 2021 et 2022, droit dû à l'obtention du label OR « école de foot féminine » en 2020.

Les décisions ont été prises en fonction des engagements du club et de la ville de SAINT LOUIS d'apurer toutes les dettes via un plan de continuation validé par le Tribunal. Si ça ne devait pas être le cas le club sera rattrapé par la rétrogradation en Régionale 3 pour la saison 2022.

2) AUDITION DE M BEN BRAHAM Sofian sur proposition de la CRVD

M Herman TRULES n'était pas présent au moment de l'examen et des délibérations de ce dossier.

Intervention de M. CORTEZ Thierry dirigeant de US SAINTE MARIENNE accompagnant le joueur BEN BRAHAM Sofiane.

L'attitude de M. CORTEZ n'étant pas compatible à la discussion et à un examen serein du dossier, il lui est demandé de quitter la salle.

M BEN BRAHAM Sofiane se présente et explique être en conflit avec l'AS SAINT LOUISIENNE pour les versements de ses salaires par son ancien club employeur.

Il remercie la Ligue réunionnaise de Football pour l'aide apportée dans un moment difficile.

Le Président Yves ETHEVE l'informe que cette aide a été entièrement remboursée à la Ligue par le club de l'AS SAINT LOUISIENNE.

M. BEN BRAHAM Sofiane se dit usé par la situation, a tout fait pour trouver une solution amiable à cette situation, mais a dû alerter la Fédération Française de Football et lancer une procédure judiciaire contre son ancien employeur.

M. BEN BRAHAM Sofiane se dit toujours à la recherche d'une solution à l'amiable avec l'AS SAINT LOUISIENNE.

Le Président regrette que la LRF n'est pas été mise en copie de cette démarche auprès de la Fédération. La Fédération Française de Football est saisie du dossier concernant son statut de joueur Fédéral licencié au club de l'AS SAINT LOUISIENNE sur la saison 2019, la Ligue Réunionnaise de Football suivra l'avancé de ce dossier.

3) AUDITION DE M IBOUTH Kévin sur proposition la CRVD

Le joueur IBOUTH Kevin est entendu en présence de M. RAYEPIN Yannis Président de l'AS SAINTE SUZANNE.

M. IBOUTH Kevin explique avoir fait plusieurs demandes de licence dans des clubs différents pour des raisons personnelles.

Il ne comprend pas les montants exigés par le FC BAGATELLE DE SAINTE SUZANNE dans ce changement de club et se dit ne pas être redevable de cette somme.

Le Comité Directeur espère que le joueur IBOUTH Kevin trouvera enfin une stabilité dans son nouveau club l'AS SAINTE SUZANNE, car ses changements et ses démissions répétés ne seront plus tolérés par la CRVD.

Attendu que les sommes exigées par le FC BAGATELLE ne correspondent pas à des indemnités de formations réelles,

Le Comité Directeur de la LRF décide de valider la demande de licence du joueur IBOUTH pour l'AS SAINTE SUZANNE.

4) ENTRETIEN DE M. Jean Claude YESSO

Monsieur Jean Claude YESSO nouvellement affecté à la Réunion au greffe du Tribunal de SAINT DENIS, et ancien Président de la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes de Football souhaite intégrer en tant que bénévole une commission de la Ligue Réunionnaise de Football.

Le Président lui explique succinctement le fonctionnement de la LRF et présente chaque membre du Comité Directeur.

Le Président invite M. YESSO Jean Claude à assister à la suite du Comité Directeur et l'informer ultérieurement dans laquelle des commissions il sera affecté.

5) ROLAND GARROS

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a visité les locaux de Roland Garros avec plusieurs entreprises. Un bureau d'étude fluides doit encore se déplacer.

M. Bernard PARIS est chargé de suivre le dossier des bureaux Roland Garros. La finalité est de faire un local pour les réunions du Comité Directeur et certaines Commissions.

Cette salle pourra être mise en location au bénéfice de certaines entreprise ou associations au besoin et en fonction des disponibilités.

6) SERVICE CIVIQUE

Monsieur Hosman GANGATE fait le compte-rendu de l'avancée du dossier de demande d'agrément des Services Civiques.

La LRF devrait bientôt pouvoir disposer d'une trentaine de Services Civiques pour armer les opérations de la ligue ou la mise à disposition des clubs.

7) COMMISSION DE DISCIPLINE

Le Comité Directeur nomme en qualité d'instructeurs de la Régionale Disciplinaire de la Ligue Réunionnaise de Football Monsieur Axel FASY et Monsieur Jean Albert ROLLIN.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Secrétaire Général,

M Sharif ISSOP

Le Président,

M. Yves ETHEVE.